RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de l'Eure
Commune de BREUILPONT

ARRÊTÉ TEMPORAIRE

Portant règlementation de circulation et de stationnement en agglomération
Rue Victor Hugo et Route de Bueil

Le Maire de la Commune de Breuilpont,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-6 ;
Vu le Code de la Route et notamment l'article R.411-8, R.413-1
Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;
Vu la demande de l'entreprise AXIANS FIBRE NORMANDIE sise à Val-de-Reuil (Eure), en date du 17/02/2017 en vue de l'ouverture de chambre France Télécom pour la réalisation d'un audit des infrastructures existantes et d'un reportage photographique du 13 mars 2017 au 31 mars 2017 ;
Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et des intervenants, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement pendant la réalisation des travaux.

ARRÊTE

Article 1er : **Du lundi 13 mars 2017 au vendredi 31 mars 2017 à partir de 8 heures et jusqu'à 18 heures,**
la circulation et le stationnement des véhicules seront réglementés comme suit :

Rue Victor Hugo et Route de Bueil :

- chantier mobile, se déplace en fonction de l'avancement de l'audit ;
- empiètement sur chaussée ;
- le stationnement sera interdit aux véhicules légers et aux poids lourds dans l'emprise des travaux, dans les deux sens de la circulation ;
- le dépassement sera interdit aux véhicules légers et aux poids lourds dans les deux sens de la circulation ;
- la vitesse sera limitée à 30 km/h aux véhicules légers et aux poids lourds dans les deux sens de la circulation.

Article 2 : La signalisation règlementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié au demandeur ;

- Monsieur le Maire,
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché, conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressé à Monsieur le Directeur Départemental des Services Incendie et Secours et à l'Agence routière départementale.

Fait à Breuilpont, le 13 mars 2017

Le Maire,

Michel ALBARO.

MAIRIE de BREUILPONT
27640